

## NUISANCES OLFACTIVES

Les odeurs de la plaine de Montesson sont d'origines diverses

- la plate-forme de compostage des déchets végétaux
- l'usine d'incinération
- le compost des champignonnières
- les engrais utilisés par les maraîchers

Au cours de l'hiver 2001-2002, de nombreux riverains de la plaine de Montesson se sont plaint d'odeurs pestilentielles.

Ces odeurs provenaient de l'épandage de compost en provenance de la société SEV, installée sur Montesson, traitant les déchets verts des communes environnantes et des paysagistes.

Cette installation est autorisée à fonctionner par arrêté préfectoral ; toutefois, lors de l'enquête d'utilité publique, les associations avaient alerté les pouvoirs publics sur le risque de nuisances olfactives pour les riverains dans une plaine périurbaine totalement enclavée au milieu d'habitations. Ces craintes se trouvent aujourd'hui vérifiées.

Le CADEB défend le tri sélectif, et est favorable à promouvoir ce genre d'installations, sous réserve d'un contrôle rigoureux des conditions d'exploitation, d'une bonne intégration dans un milieu péri-urbain, en concertation avec les agriculteurs et les riverains.

Le groupe de travail pour le suivi analytique et statistique des nuisances olfactives dans le secteur de la boucle de Montesson mis en place par la ville de Montesson est une amorce de concertation et de dialogue entre des riverains mécontents (une pétition a réuni 800 signatures), la Société SEV qui s'est engagée à corriger certains dysfonctionnements, les agriculteurs et les pouvoirs publics. ; une charte de « bonne conduite » est à l'étude pour fixer les obligations et les engagements réciproques de la SEV et des agriculteurs.

Les autres nuisances olfactives sont également à surveiller et à éliminer, notamment :

- l'usine d'incinération sur Carrières ( SITRU): le CADEB siège à la CLIS (commission locale d'information et de surveillance)
- le compost des champignonnières : le CADEB soutient l'action des associations contre la champignonnière.
- les engrais utilisés par les maraîchers : ils ne doivent traiter que sous certaines conditions climatiques afin d'éviter toute pollution.

Le CADEB soutient l'action des associations pour faire respecter notre cadre de vie. et notre environnement qui nous tiennent à cœur.

*CADEB( Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans la boucle de Montesson). 12 associations adhérentes implantées sur les villes de Montesson (ASSOCIATION QUALITE DE VIE DE LA BORDE), Sartrouville, Le Vésinet, Houilles, Chatou, Carrières-sur-Seine.*

*Novembre 2002. Extrait d'un document destiné aux élus et aux associations adhérentes*